

Concours B/L 2021

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Gilles Saint-Paul et Mathilde Viennot

Sujet :
L'épargne Covid

Dossier documentaire :

Document 1 : Extraits des comptes nationaux financiers des agents non-financiers p.2

Document 2 : Graphique extrait d'une étude du Conseil d'Analyse Économique p.3

Document 3 : Extrait d'un article du blog de l'OFCE p. 4

Document 4 : Extrait du rapport de Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital p. 5

Document 1 : Extraits des Comptes nationaux financiers des agents non-financiers – Banque de France

Sociétés non financières

<i>en milliards d'euros</i>	FLUX ANNUELS		Flux trimestriels cvs			
	2019	2020	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020
Placements financiers	31,3	208,7	31,0	141,0	18,0	18,8
- Numéraire et dépôts	53,5	156,6	51,2	105,0	18,7	-18,3
- Titres	-13,1	44,4	-39,5	41,4	9,0	33,5
<i>Titres de créance</i>	3,7	-8,5	-8,9	-4,1	7,2	-2,7
<i>OPC monétaires et non monétaires</i>	-16,8	52,9	-30,6	45,5	1,8	36,2
- Autres prêts nets	-9,1	7,7	19,3	-5,4	-9,7	3,6
Flux de dette	107,8	240,7	46,8	134,7	19,4	40,0
- Emprunts bancaires	50,7	152,0	43,4	69,5	17,2	21,9
- Titres de créance	39,3	77,6	7,7	56,5	9,7	3,8
- Actions et autres participations nettes	17,8	11,1	-4,3	8,7	-7,5	14,3

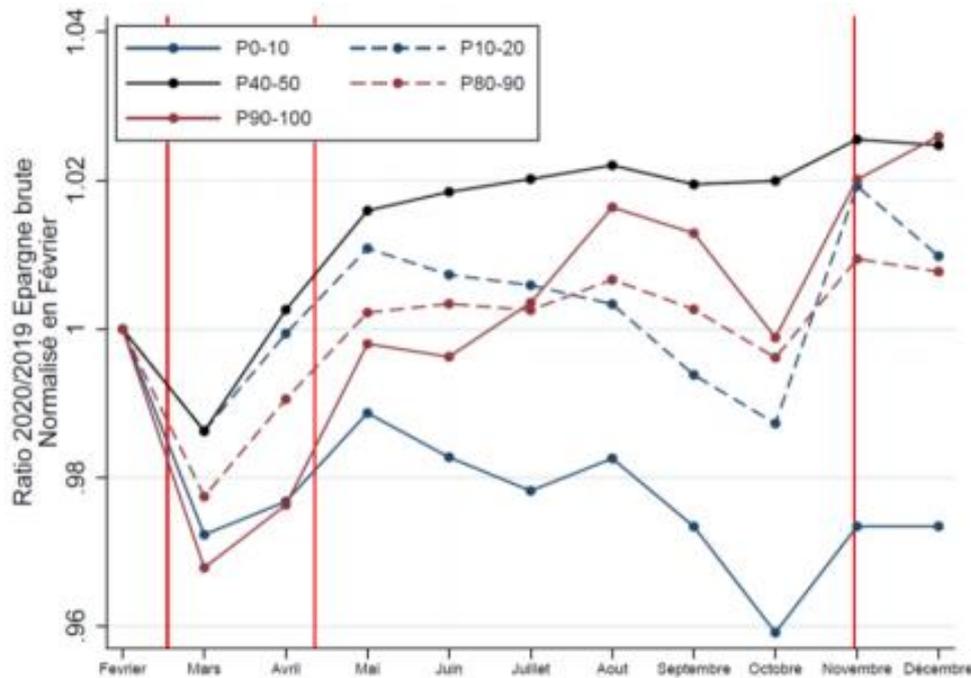
Ménages

<i>en milliards d'euros</i>	FLUX ANNUELS		Flux trimestriels cvs			
	2019	2020	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020
Placements financiers	129,7	205,2	44,2	79,8	44,4	36,9
- Numéraires et dépôts	88,7	162,5	30,6	64,0	33,8	34,1
<i>dont dépôts à vue</i>	40,7	82,0	18,4	34,4	15,4	13,8
<i>livrets d'épargne</i>	32,3	65,9	10,0	23,4	15,7	16,7
<i>épargne logement</i>	6,3	8,6	2,1	2,7	1,9	1,9
- Titres	-0,5	27,9	11,4	14,9	6,8	-5,2
<i>titres de créance</i>	-4,5	-1,6	-1,3	-0,1	0,2	-0,4
<i>actions cotées</i>	-2,3	13,1	2,8	4,2	2,6	3,5
<i>actions non cotées et autres participations</i>	19,0	18,5	6,9	4,1	5,3	2,2
<i>OPC monétaires et non-monétaires</i>	-12,7	-2,2	3,0	6,7	-1,3	-10,5
- Assurance vie et épargne retraite	41,5	14,8	2,2	0,9	3,8	8,0
Flux de dette	88,7	72,0	14,2	13,7	22,3	21,9
- Emprunts bancaires	88,7	72,0	14,2	13,7	22,3	21,9

Document 2 : Graphique extrait d'une étude du Conseil d'Analyse Économique

E. Fize, C. Landais et C. Lavest, « Consommation, épargne et fragilisation financières pendant la crise Covid », Focus du Centre d'Analyse Économique, No. 54, janvier 2021.

Graphique – Epargne brute selon le niveau de consommation moyenne en 2019



Lecture : La mesure représentée ici est le ratio $X_t = \frac{X_{\{t,2020\}}}{\frac{X_{\{t,2019\}}}{X_{\{février,2020\}}}}$ avec l'épargne brute au mois t de l'année 2019 ou 2020. Ce double ratio prend en compte la saisonnalité mensuelle en rapportant chaque mois de l'année 2020 au même mois de l'année 2019 et la croissance annuelle en normalisant par la valeur de ce ratio en février. X_t est alors la déviation de X par rapport à la valeur attendue en 2020 si cette tendance s'était maintenue. L'épargne brute est ici définie comme suit : sommes des encours de compte courant, compte sur livret, actifs financiers et assurance-vie. Nos données se limitent à l'épargne détenue par les ménages au sein du CIC.

2019 ou 2020. Ce double ratio prend en compte la saisonnalité mensuelle en rapportant chaque mois de l'année 2020 au même mois de l'année 2019 et la croissance annuelle en normalisant par la valeur de ce ratio en février. X_t est alors la déviation de X par rapport à la valeur attendue en 2020 si cette tendance s'était maintenue. L'épargne brute est ici définie comme suit : sommes des encours de compte courant, compte sur livret, actifs financiers et assurance-vie. Nos données se limitent à l'épargne détenue par les ménages au sein du CIC.

Les différentes courbes représentent les évolutions de ménages selon leur niveau de consommation en 2019 : nous avons calculé la moyenne de la consommation par carte, chèque et retraits en espèces en 2019 puis avons classé les ménages en utilisant comme seuils les différents déciles. Le P0-P10 représente les 10% des ménages ayant une consommation moyenne inférieure au premier décile. Le 1 représente, pour chaque groupe, l'évolution qui aurait dû être la sienne si la tendance de 2019 s'était poursuivie.

Source : Exploitation des données Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Document 3 : Extrait d'un article du blog OFCE

C. Blot, M. Dauvin et R. Sampognaro, 2021, « Mesures d'urgence, revenus et épargne : une analyse du choc sur les ménages », Blog de l'OFCE, 30 janvier.

Extrait adapté par le Jury.

La mobilisation de cette « épargne covid » sera un facteur clé du rebond. Or, la capacité des ménages à la débloquent dépend de plusieurs facteurs.

D'abord, l'incertitude régnant sur la vitesse de normalisation de la situation joue un rôle clé. Avec une crise qui se prolonge, la multiplication des faillites d'entreprises peut laisser des stigmates durables sur la capacité de rebond de la production et le chômage peut augmenter fortement avec la volonté des entreprises de rétablir leurs marges¹. Dès lors, le taux d'épargne peut peiner à retrouver son niveau d'avant-Covid-19 et créer une situation de faible croissance durable, même après la levée des mesures sanitaires. Les solutions nationales alternatives peuvent jouer un rôle majeur en 2021. Le déploiement massif de l'activité partielle permet de ne pas rompre le contrat de travail et de limiter les pertes éventuelles de revenu des personnes dont l'activité professionnelle est à l'arrêt. Aux États-Unis, il n'y a pas de chômage partiel et peu de stabilisateurs automatiques (la durée des allocations chômage est limitée et la couverture de santé est souvent liée au contrat de travail). Dans ce contexte, les ménages américains peuvent avoir vu leur revenu préservé, voire fortement augmenté, mais ils ont été laissés à une plus forte incertitude. D'où la nécessité de mesures idoines. Ces mesures sont temporaires mais la durée de la crise sanitaire force (plus qu'ailleurs) à prolonger les dispositifs : allocation chômage fédérale, crédit d'impôts, aides alimentaires... votées le 21 décembre et en cours d'élaboration une fois le Président Biden investi. Ainsi, même si le choc de la Covid-19 est plus que compensé, il faudra sans doute continuer à soutenir les ménages même lorsque la crise sera terminée. Les chiffres d'emploi et du chômage pour le dernier trimestre suggèrent effectivement une stabilisation, à un niveau dégradé, de la situation sur le marché du travail, ce qui se traduit notamment par un allongement du chômage de longue durée et un risque d'accroissement des inégalités.

Avec l'incertitude régnante et une distribution de la masse d'« épargne covid » concentrée chez les individus à fort pouvoir d'achat qui verront leur consommation empêchée, il semble difficile d'envisager une hausse rapide de la consommation des ménages tant que des mesures prophylactiques prévaudront. Par ailleurs, il ne peut pas être exclu que l'épargne exceptionnelle cumulée en 2020 – notamment par les ménages moins fortunés – serve à réduire l'endettement des ménages, ce qui peut contribuer à réduire les risques auxquels le système financier est exposé, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni (pays où la dette des ménages est de 76 % et de 88% du PIB respectivement selon la BRI à la fin du premier semestre 2020), mais également amoindrir le potentiel de rebond. En France, l'endettement des ménages représente 66 % du PIB et selon la Banque de France on constate au mois de novembre une très légère baisse de l'encours des crédits à la consommation même si les crédits immobiliers restent dynamiques.

¹ Encore une fois, les États-Unis se distinguent des autres pays avec une amélioration des taux de marge en 2020. En moyenne sur les trois premiers trimestres, ce taux s'établit en effet à 34,4 % contre 33,2 % en 2019. Corrigé de l'impôt sur les sociétés et de la consommation de capital fixe, le taux de marge s'est cependant stabilisé, mais du fait d'une forte chute au premier trimestre 2020 suivie de deux trimestres de hausse.

Document 4 : Extrait de l'avis du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, 2020

France Stratégie, *Avis du deuxième rapport du Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital*, 8 octobre 2020.

En 2013, les revenus mobiliers, qui pouvaient jusque-là faire l'objet d'un prélèvement forfaitaire libératoire, ont été d'office intégrés au barème progressif de l'IR. Cette réforme, symétrique de l'introduction du PFU en 2018, s'est accompagnée la même année d'une chute du niveau des dividendes reçus par les ménages. L'effet causal de la barémisation sur ce mouvement baissier, que le comité qualifiait l'an dernier de plausible, est désormais scientifiquement établi. Son ampleur reste toutefois incertaine, car de nombreuses réformes sont intervenues concomitamment, qui ont également affecté la taxation des revenus du capital (soumission à cotisation sociale des revenus versés aux gérants de SARL notamment). Cependant, alors que la barémisation des dividendes en 2013 aurait dû entraîner mécaniquement une augmentation de recettes fiscales de plus de 400 millions d'euros à comportements inchangés, elle s'est probablement traduite par une perte nette de recettes fiscales, du fait de la contraction de l'assiette qu'elle a engendrée. En revanche, s'agissant des intérêts reçus, alors même que l'augmentation de la taxation a été plus élevée que pour les dividendes, le gain pour les finances publiques de la barémisation serait proche de son estimation « statique » hors effets comportementaux.

La chute des dividendes induite par la réforme de 2013 a davantage concerné les entreprises possédées par des personnes physiques. Pour autant, on ne détecte aucun effet sur les salaires versés par ces entreprises (en particulier, pas de phénomène de « redénomination » des revenus), ni sur leur investissement. Ces moindres versements de dividendes se sont traduits par une augmentation de fonds propres et de trésorerie. Ils sont aussi allés de pair avec une dégradation du résultat net des entreprises concernées, via une hausse de leurs consommations intermédiaires, qui reste à éclairer plus avant. En effet, cette hausse pourrait correspondre aussi bien à un supplément de dépenses personnelles des dirigeants prises en charge par leur entreprise qu'à un surcroît d'investissements intangibles (dépenses de publicité, de formations... comptabilisées comme des charges dans le compte de résultat).

S'agissant des effets de l'ISF, une étude universitaire s'est intéressée au cas des gérants de PME qui, vendant leur entreprise en partant à la retraite, devenaient, jusqu'en 2017, assujettis à l'ISF pour les plus aisés d'entre eux. Cette étude identifie une augmentation du nombre de départs à l'étranger dans les années qui suivent l'assujettissement à l'ISF. Pour autant, cette augmentation demeure faible (de l'ordre de 1 % des personnes concernées au bout de six ans) et de même ampleur que celle observée sur les autres nouveaux retraités lorsqu'ils ont des niveaux de revenus comparables, sans que ceux-ci aient particulièrement basculé à l'ISF au moment de leur cessation d'activité.

Au final, ces nouveaux résultats en matière d'évaluation apparaissent conformes aux grands enseignements que le comité d'évaluation avait tirés de la revue de littérature empirique effectuée à l'occasion de son premier rapport. En particulier, une hausse de la taxation des dividendes se traduit généralement par une baisse des dividendes distribués. En revanche, aucune étude empirique n'a pu, jusqu'à présent, mettre en évidence d'effets marqués à court-moyen terme sur l'investissement des entreprises, ni de la taxation du patrimoine des ménages, ni de la taxation des dividendes.